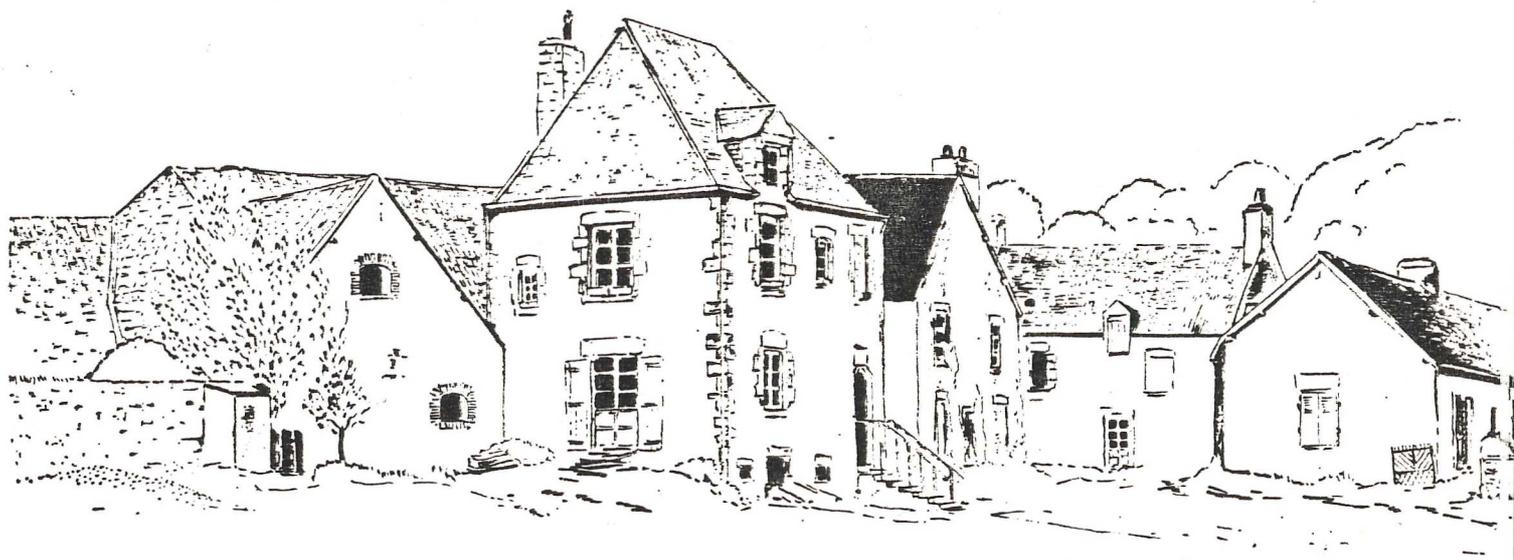


XX
X
X LA VIE COMMUNALE X
X DE LONRAY X
X
XX



Maugart
17 Juin 81
Maire de Lonrai (Orne)

Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil Municipal,
sont heureux de vous présenter leurs vœux
les meilleurs pour 1982.

-:-:-:-:-

Comme chaque année, "la vie communale " est l'occasion de faire le point ensemble sur l'évolution de notre commune.

Au travers des divers chapitres abordés, nous allons essayer de vous donner l'idée maîtresse qui a présidé aux décisions prises, ceci dans un cadre général qui veut que "Chacun trouve à Lonrai l'équilibre nécessaire à son plein épanouissement".

Dès à présent, nous pouvons dire que nous avons besoin des idées de tous afin de construire et animer un cadre meilleur.

ETAT CIVIL.

NAISSANCES. En 1981: Marielle Cateau, Nicolas Chérel, Florian Civeyrac, Vincent Dugué, Sylvaine Durivault, Jonathan Gibeau, Jérémy Guibert, Myriam Lecoustay, Julie Le Nagard, Pierre-Alain Prel, Vincent Riandière, Pauline Rigault.

Le premier bébé né cette année à Alençon est Guillaume Baré dont les parents habitent le bourg de Lonrai.

MARIAGES. Se sont unis à la mairie de Lonrai: Patrick Vicogne et Martine Blin, Rémi Esnault et Isabelle Firmin, Thifry Yvon et Françoise Piel, François Lorie et Francine Ozille.

DECES. Madame Veuve Semprez, 94 ans et Monsieur Pescheux 67 ans.

L'ECOLE

Notre école fonctionne maintenant en Regroupement Pédagogique dans le cadre du SIVOS(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) créé avec Colombiers. Tous les investissements prévus ont été réalisés dans des conditions satisfaisantes.

Nous avons maintenant deux classes maternelles à Lonrai, 3 classes primaires ,dont deux à Lonrai et une à Colombiers qui accueille les plus grands. L'ensemble du Regroupement Pédagogique comprend 126 enfants.

La grande salle communale est utilisée aussi pour la cantine scolaire où une soixantaine d'enfants prennent leur repas journallement.

Nous avons donc maintenant une possibilité d'accueil scolaire très importante, en relation avec les possibilités d'évolution de notre commune: c'était notre souhait.

ARBRE DE NOEL.

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal ont été invités à l'arbre de Noël organisé par les enfants des écoles. Nous les remercions de leur invitation ainsi que Mr le Directeur de l'école et les enseignants qui ont organisé cette soirée fort réussie. Merci aussi à tout le personnel de service toujours dévoué aux enfants.

LES ABRIS-BUS.

Avec la nouvelle organisation scolaire, il nous a fallu établir un ramassage scolaire. Ceci nécessite la mise en place d'abris-bus. Après un certain nombre de tracasseries administratives, ces abris vont bientôt être en place. Ils sont commandés, la pose ne saurait tarder. A noter que celui du " Clos des Longchamps " sera adossé au mur du château, à l'angle de la rue du Clos des Longchamps et de la rue du Parc. Cette nouvelle disposition a été prise afin de mieux garantir la sécurité des enfants.

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS. (P.O.S.)

Depuis deux ans, nous vous avons entretenu de l'utilité d'un Plan d'Occupation des Sols. Face aux multiples demandes de certificats d'urbanisme, dans tous les secteurs de la commune, lesquels, tôt ou tard, auraient entraîné des charges très importantes, (donc des impôts plus lourds), il fallait avoir un programme d'évolution de notre commune.

Ce plan a fait l'objet de bon nombre de réunions, l'ensemble des membres du Conseil Municipal y a participé de façon majoritaire.

Dans l'esprit, nous avons pensé :

qu'il était préférable d'avoir des constructions régulièrement tous les ans, plutôt que d'avoir beaucoup de constructions une année et rien ensuite.

qu'il fallait favoriser la construction dans un rectangle : le Bourg, Beaubourdel, Montperthuis, La Cuissaye - limiter l'extension des hameaux hors de cette zone.

qu'il fallait essayer de garder au bourg son caractère propre.

D'autre part, une surface de un hectare, soixante seize ares (1 Ha, 76 a) a été réservée afin de prévoir l'extension future du cimetière et l'aménagement d'un terrain de sports.

Après avoir été soumis à une enquête publique du 27 avril au 22 mai 1981, ce plan a été voté en tenant compte de modifications demandées lors de l'enquête.

Ce plan est entré en vigueur le 20 juillet 1981. Il sera modifiable à chaque fois que l'intérêt public le nécessitera.

TERRAIN DES SPORTS

Notre commune étant en évolution importante actuellement, il est normal que nous cherchions à apporter aux habitants ce qu'ils souhaitent trouver en arrivant.

Nous avons répondu à leur attente, en remodelant complètement le groupe scolaire.

Il était bien normal aussi que nous étudions les possibilités de sport - ceci concernant tous les habitants de la commune.

Ce projet de terrain de sport est à l'étude. Nous pensons le réaliser sur plusieurs années.

Ce projet se réfléchit avec l'Association sportive des P.T.T. qui nous propose :

- de réaliser les équipements sportifs nécessaires
- d'ouvrir leur école de Foot aux enfants de Lonray (4 moniteurs)

Ceci supposerait un contrat entre la commune et l'A.S.P.T.T. précisant bien les droits et devoirs de chacun.

Profitant de ce projet, la commune réaliserait 2 courts de tennis demandés par les habitants.

- Dans la première partie (terrain communal actuel, il est prévu l'aménagement d'un petit terrain de foot et ultérieurement de petits équipements à la disposition des écoles pour l'éducation sportive.

Ce petit terrain et l'acquisition du plus grand terrain 1 Ha 76 sont prévus financés par la T.V.A. remboursé en 1982 sur les investissements réalisés en 1980-81. Cet investissement ne provoquera donc pas d'augmentation anormale des impôts en 1982.

L'ANIMATION

L'animation d'une commune est une chose importante qui ne laisse pas indifférente la municipalité.

Le Comité des Fêtes y contribue par son bal, sa fête communale ou intercommunale ses concours de belote et de coinchée, son rallye-vélo.

L'association familiale y contribue par sa Ruche qui accueille nos enfants à Pâques et en été.

L'association des parents d'élèves de nos écoles y contribue par les divers clubs qu'elle anime.

Nous encourageons tous les habitants de la commune à participer à cette vie associative et à unir leurs efforts.

LA SALLE COMMUNALE

Lors de l'inauguration, chacun a pu constater la qualité de notre salle: spacieuse, claire, bien équipée pour faire la cuisine, elle convient donc très bien _____ d'une part pour la cantine scolaire, qui n'en utilise qu'une partie.

_____ d'autre part pour les réunions des associations communales; _____ d'autre part pour des locations pour des mariages, communions, vins d'honneur ou autres.

Les habitants de Lonrai ont la priorité sur les locations.

Nous vous rappelons le tarif de location actuellement en vigueur:

	Lonrai	Hors commune
Salle entière avec cuisine:	400 F	800 F
Salle entière sans cuisine:	300 F	600 F
½ salle avec cuisine :	250 F	500 F
½ salle sans cuisine :	150 F	300 F
Vin d'honneur :	150 F	150 F

Pour louer, nous vous rappelons qu'il faut vous adresser à la mairie en fournissant un chèque du montant de la location désirée.

Quand vous viendrez chercher les clés, nous vous demanderons un chèque du même montant qui servira de caution à la commune contre des dégâts éventuels ou pour payer le ménage lorsque la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté où elle vous a été confiée.

Nous souhaitons que cette salle serve au mieux pour les habitants de Lonrai, le plus longtemps possible. Il est donc important qu'elle soit maintenue dans le meilleur état possible.

LA VOIRIE

- 1981 a vue réfection : - du chemin de la Gare (fin)
- d'un chemin à la Touche
- d'un chemin à la Frelonnière

Plusieurs ponts ont été refaits :

- au Hamel
- au Rocher
- à Montperthuis
- à La Lande

Un busage d'eaux pluviales a été réalisé à Montperthuis face à la propriété Dutertre.

- en 1981 aussi a été réalisé l'éclairage du bourg grâce à l'étude réalisée par le syndicat d'électrification
- en 1982, nous prévoyons de réaliser davantage d'enduits superficiels, ceci sera facilité par des sommes dégagées dans le budget supplémentaire 1981.

FINANCES

Une analyse financière réalisée récemment à Lonrai nous permet de nous apporter quelques éléments financiers sur la gestion de la commune 1979-81

1) Les dépenses de fonctionnement :

en 1979 = 456 655 F
en 1981 = 760 290 F soit une progression de 66,5% en 2 ans

Cette progression est due :

- à la création du SIVOS et aux constructions scolaires qui en ont découlées.
- d'autre part aux frais de personnel, liés au SMIC
- au contingent d'aide social qui augmente rapidement

A noter que ces dépenses globales représentent une charge de 1108 F par habitant en 1981 alors que pour les communes de même importance, elles représentaient déjà 1312 F/habitant en 1978.

2) Les recettes de fonctionnement :

L'ensemble des recettes de fonctionnement a bénéficié de l'accroissement de population.

- la dotation globale de fonctionnement a progressé de 63%

Elle apporte 1,7 fois plus de recette que le produit des impôts.

- les contributions directes (Impôts)

Alors qu'elles représentaient 30,35% des recettes de fonctionnement en 79, elles ne représentent plus que 24,47 % en 1981

Parts des 4 Taxes dans les contributions directes :

	1979	1980	1981
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,26 %	24,89 %	27,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34,85 %	32,92 %	26,50 %
Taxe d'habitation	29,82 %	32,69 %	38,34 %
Taxe professionnelle	10,07 %	9,50 %	7,53 %

On note aisément que la part des impôts payés par les propriétaires de terre, est en diminution très nette. Il en est de même pour la taxe professionnelle.

Par contre la taxe d'habitation, et dans une moindre part la taxe foncière sur les propriétés bâties, ont vu leur participation augmenter.

Du fait de la progression du nombre d'habitants, cette progression ne s'est pas vue sur votre feuille d'impôts dans les mêmes proportions.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

A partir du 1er Avril 1982 la mairie sera ouverte les :

Lundi, mercredi et vendredi de 14 H à 19 H.

D'autre part, la décision a été prise de faire installer le téléphone dès que possible.